

LIVRET D'ACCUEIL

DIME Isère Rhodanienne

IME - IMEP La Bâtie



Cofinancé par



Mont Salomon

Cidex 001E

38200 VIENNE

Tél : 04 74 78 20 20

Courriel : ime.labatie@afiph.org

afiph
www.afiph.org

BIENVENUE

La Direction et l'équipe de professionnels vous souhaitent la bienvenue.
Ce livret d'accueil présente nos missions et les informations nécessaires à votre admission.

Le règlement de fonctionnement, annexé à ce livret, précise vos droits et vos devoirs au sein de notre établissement.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une personne de confiance dans votre entourage, qui pourra vous assister lors de votre admission, et tout au long de votre parcours.

Nous aurons à cœur de vous accompagner au quotidien selon vos besoins et votre projet de vie, et restons disponible pour toute information complémentaire.

Au plaisir de vous accueillir prochainement !

SOMMAIRE

■ NOTRE AGREMENT ET NOTRE MISSIONPAGE 3

- Notre agrément et notre activité
- Nos missions

■ INFORMATIONS PRATIQUESPAGE 4

- Adresse bureaux et établissement
- Nos modalités d'ouverture et de visites

■ LES MAGNOLIAS ET VOTRE ACCOMPAGNEMENT ...PAGE 5

- Vos lieux d'accueil
- Votre accompagnement
- Votre participation financière

■ LES PROFESSIONNELS ET LES SERVICES.....PAGE 9

- Les équipes
- Les services

■ VIVRE SUR LE TERRITOIRE VIENNOISPAGE 11

- Votre cadre de vie
- Les partenariats et activités proposés

NOTRE AGREMENT ET NOS MISSIONS

NOTRE AGRÉMENT

Le DIME Isère Rhodanienne a été créé en 2009 et est divisé en deux sites : « Les Magnolias » à St Maurice l'Exil, et « La Bâtie » sur Vienne.

Il accueille des enfants, adolescents et des jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap (et au-delà de 20 ans dans le cadre de l'amendement Creton), sur l'IME et l'IMEP La Bâtie.

Notre établissement dispose de 71 places :

* Sur l'IMEP : 15 places pour des jeunes en situation de pluri et polyhandicap.

* Sur l'IME : 49 places pour des jeunes déficients intellectuels et/ou présentant des troubles du spectre autistique (TSA). Dont 30 places en IME externalisé, 8 places TSA, 9 places en interne et 2 places en accueil temporaire.

* Sur l'UEMA (Unité d'enseignement maternel autisme) : 7 places pour des jeunes TSA de 3 à 6 ans.

Le financement du DIME Isère Rhodanienne est assuré par l'ARS.

NOS MISSIONS

Le DIME Isère Rhodanienne a pour missions d'accompagner les personnes en situation de handicap en :

- Respectant leurs droits fondamentaux, inscrits dans la Charte des Droits et des Libertés,
- Permettant aux personnes de vivre mieux (ou mieux vivre) avec leur handicap, leur donnant les outils pour être sujet de droit, assumer leur citoyenneté et exercer des choix,
- Apportant aux familles le soutien nécessaire à l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

► ADRESSE BUREAUX (ÉQUIPE ADMINISTRATIVE) :

IME/IMEP La Bâtie
Mont Salomon
Cidex 001E
38200 VIENNE

Téléphone : 04 74 78 20 20

Courriel : ime.labatie@afiph.org

Face à l'entrée de l'Hôpital Lucien Husel, au rond-point prendre la 3^{ème} sortie, puis parking 1^{ère} à gauche.



NOS MODALITÉS D'OUVERTURE ET DE VISITES

- L'IME et l'IMEP La Bâtie est ouvert 201 jours par an et accueille les enfants de 9H00 à 16H30 la semaine sauf le mercredi de 9h00 à 13h30.
- Pour des raisons de sécurité, il est important de se signaler dès l'arrivée dans l'établissement au secrétariat.

LA BATIE ET VOTRE ACCOMPAGNEMENT

VOS LIEUX D'ACCUEIL



- L'IME-IMEP La Bâtie dispose :
- d'une salle de psychomotricité,
 - d'une salle d'ergothérapie,
 - d'une salle de kinésithérapie,
 - de plusieurs salles d'activités
 - d'une salle sensorielle,
 - d'un spa-balnéo,
 - d'une salle de motricité,
 - de deux salles de classe équipées TBI (Tableau Blancs Interactifs)
 - d'une aire de jeux extérieure...

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

→ Les sections de l'IME-IMEP La Bâtie

L'externat propose aux jeunes des activités et/ou temps scolaires privilégiant leur intérêt et leur épanouissement personnel dans tous les domaines de leur vie : bien-être, finances, loisirs, amis/famille, amour, santé, travail...

L'IME-IMEP La Bâtie se compose de :

- L'IME :
 - o La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES)
 - o La Section d'Initiation et de Formation Professionnelle (SIFPRO)
- L'IMEP
- L'UEMA

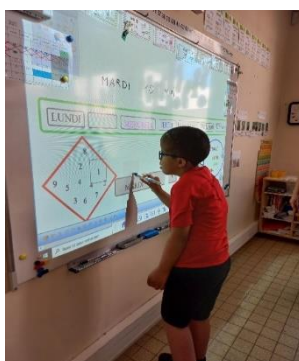
La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés sur l'IME La Bâtie constitue un cadre d'accueil sécurisant sur le plan physique et psychique qui permet à l'enfant d'acquérir un socle de compétences à travers des situations diversifiées.

Pour les plus jeunes c'est le début de la vie en collectivité avec des prises de repères dans l'environnement proche, d'acquisition de rythmes de vie, d'autonomie corporelle et d'une ébauche de socialisation.

Parole de jeune

« J'aime faire
l'activité Pouvoir
d'Agir » !

Lily



Parole de jeune

« On travaille mais aussi on fait des
balades avec mon groupe ! »

Kylian

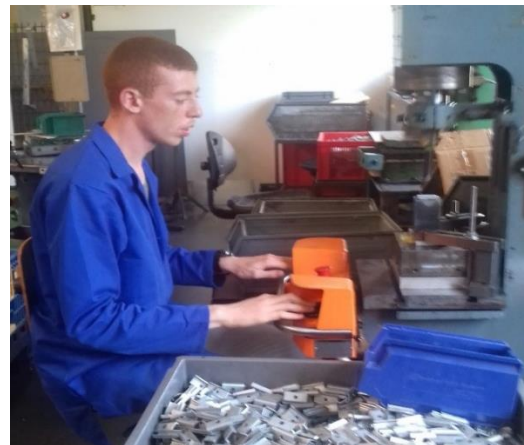
La Section d'Initiation et de Formation Professionnelle sur l'IME La Bâtie (SIFPro) prépare les jeunes à leur vie d'adulte, à une orientation adaptée à leurs compétences et à leur projet. L'accueil en SIFPRO est marqué par le passage à l'adolescence et à l'âge adulte, période à laquelle les jeunes confirment leurs acquis et poursuivent leur développement personnel et l'acquisition d'une plus grande autonomie.



Parole de jeunes

« On fait des stages à l'ESAT ou à d'autres endroits et on apprend à travailler »

Groupe SAT



L'IMEP accompagne 15 jeunes, en situation de plurihandicap et polyhandicap, âgés de 6 à 20 ans. Les besoins/soins des enfants sont journaliers, spécifiques et nécessitent une aide individualisée, une attention soutenue, une grande disponibilité, de la souplesse. Leurs besoins individuels sont au centre du projet de service.

Ainsi, les jeunes sont répartis sur trois groupes éducatifs. Deux unités accueillent les jeunes polyhandicaps et une unité accueille les jeunes plurihandicapés. Cette organisation permet de répondre de manière plus précise aux besoins de chaque jeune. Le projet est ainsi de trouver une identité commune, pour que chaque jeune en fonction de ses besoins individuels puisse se retrouver également dans la démarche collective de l'accompagnement sur le groupe éducatif.

Certaines activités seront proposées en transversalité (inter groupe IMEP ou avec les jeunes de l'IME).

→ Les prestations d'accompagnement

Une équipe vous accueille dans la construction, la mise en œuvre de votre projet. Tous les jeunes accueillis bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans un dispositif collectif. Nous

Il est proposé, en fonction de vos besoins et de vos choix :

Prestations éducatives :

En individuel ou en collectif, les apprentissages éducatifs concernent l'autonomie, la relation à soi et aux autres, le développement de la personnalité, la communication et l'auto-détermination.

Prestations pédagogiques :

Les professeurs des écoles spécialisés travaillent les prérequis scolaires puis les apprentissages prévus par le socle commun de l'Education Nationale et adaptés individuellement.

Activités sociales et de loisirs :

Ces activités ponctuelles sont choisies par et/ou pour les jeunes, elles ont des objectifs de détente, de plaisir et se déroulent en groupe. Elles participent à la découverte de l'environnement extérieur à La Bâtie.

Soins somatiques, psychiques et de rééducation :

Ces soins concernent entre autres la rééducation, la construction de l'identité, la gestion des émotions, l'équilibre psychique. Ces prestations peuvent prendre en compte un suivi par le médecin traitant et les soins qui s'y rapportent.

→ La vie à La Bâtie

Selon le projet personnalisé de l'enfant et le groupe où il est accueilli, nous proposons des apprentissages et des supports spécifiques. Chaque emploi du temps correspond au projet individuel de l'enfant, à ses centres d'intérêt, son âge, ses possibilités... et l'environnement collectif.

Présentation d'une journée type :

- Les jeunes sont d'abord accueillis à 9h, par l'équipe éducative. C'est le temps d'accueil, où chaque groupe se retrouve, chacun reprend sa place et ses repères, le programme de la journée est partagé.
- Ensuite, commencent les activités éducatives, les prises en charge thérapeutiques, l'enseignement scolaire, le sport ou les ateliers.
- De 12h à 13h30 environ, les jeunes mangent en groupe ou en individuel selon leurs besoins.
- La journée à la Bâtie se termine pour les jeunes à 16h30.

Parole de jeune

« En classe appliquée, on met en pratique ce qu'on apprend en classe.»

Mathéo

Parole de jeune

« Dans le cahier de vie, on met des photos et des pictos pour dire ce qu'on fait dans la semaine et parfois on l'emmène à la maison. »

Ines

→ Votre participation à la vie de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance permettant de vous associer au fonctionnement de l'établissement.

D'autres temps de rencontres sont proposés :

- Des réunions par groupe et/ou par thématique,
- La préparation et la restitution du CVS,
- Des temps conviviaux (Noël, fête d'été, repas à thème...).

→ Le lien entre familles et professionnels

Des rencontres sont organisées à l'initiative de la famille ou des professionnels de l'établissement. Ces rencontres sont essentielles pour la co-construction du projet et la continuité d'accompagnement.

D'autres modes de communication et d'information permettent un contact régulier : carnet de liaison, courriers, appels téléphoniques, appels en visio, échanges à l'arrivée et/ou au départ du jeune.

La famille est informée, associée et soutenue tout au long du parcours du jeune dans l'établissement.

VOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les prestations fournies par l'établissement sont prises en charge jusqu'aux 20 ans de la personne accueillie.

Au-delà de 20 ans, les personnes ayant une notification d'orientation en ESAT perçoivent l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) et reversent le coût des repas, et le coût de l'hébergement pour ceux qui en bénéficient.

Les personnes ayant une autre notification d'orientation doivent constituer un dossier d'aide sociale pour demander le financement de leur prise en charge.

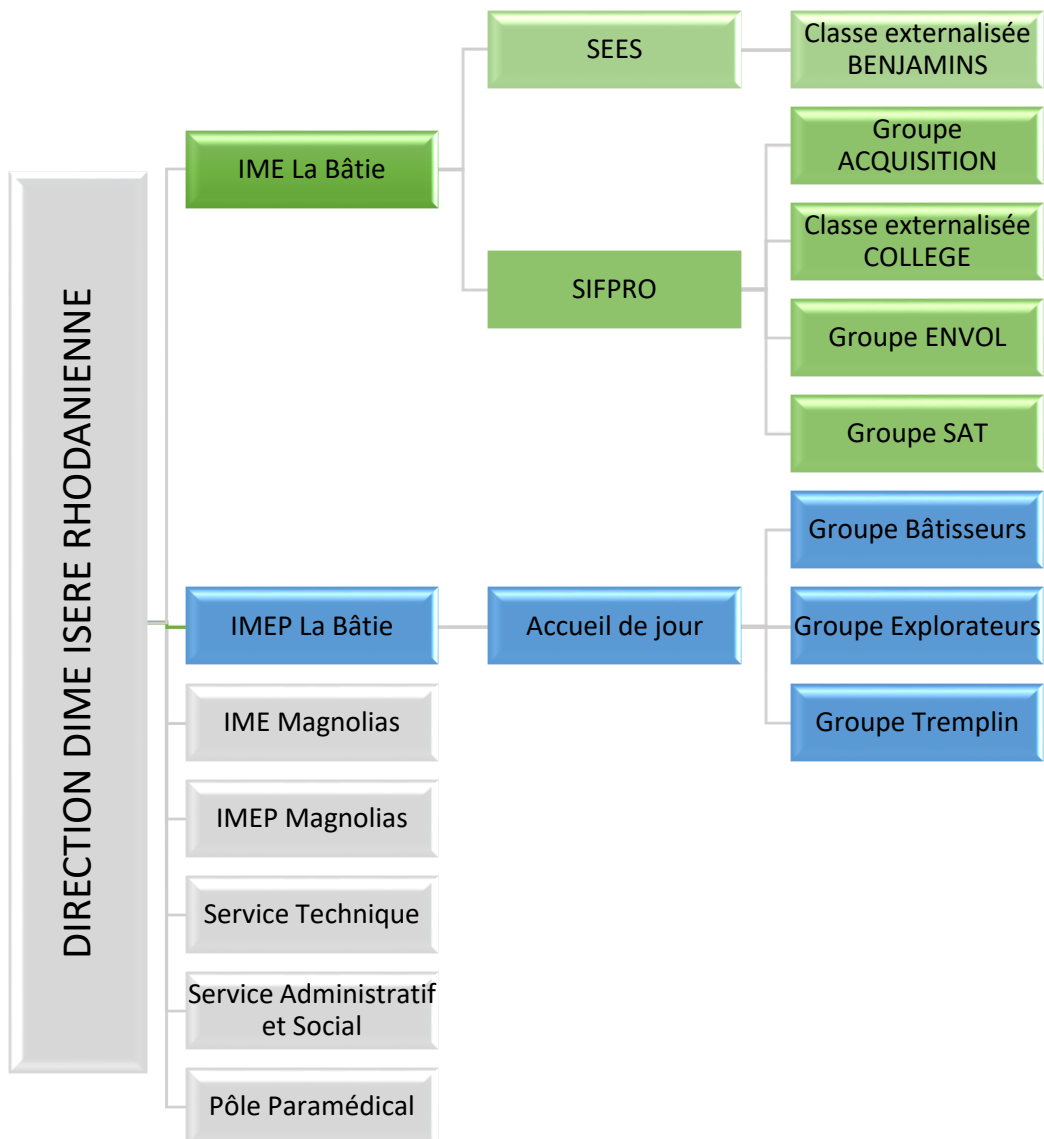
L'achat des produits de toilette est assuré par les personnes hébergées. Les familles peuvent être sollicitée pour des équipements spécifiques (casque poney, harnais sécurité voiture...).

Une participation financière minimale est parfois demandée aux familles pour des activités exceptionnelles (transferts).

Pour ce qui concerne les amendements Creton, une fiche tarifaire ainsi que des modèles de factures sont disponibles sur l'établissement à la demande de la famille.

LES PROFESSIONNELS ET LES SERVICES

LES EQUIPES



Est commun aux 2 sites du DIME Isère Rhodanienne : le directeur, le responsable des services généraux. Par ailleurs, chaque structure dispose de professionnels dédiés.

Composition des équipes de La Bâtie

Un chef de service accompagne les équipes au quotidien et assure l'organisation du service.

- Les équipes éducatives sont composées d'aides médico-psychologiques, d'accompagnants éducatif et social, de moniteurs-éducateurs, d'éducateurs spécialisés parfois coordinateurs.

- L'accompagnement médical et paramédical est assuré par l'équipe infirmière, les aides-soignantes, la kinésithérapeute, l'ergothérapeute, la psychomotricienne, la psychologue et le médecin.
- L'enseignement pédagogique est assuré par quatre enseignants de l'Education Nationale.
- Les personnels des services généraux sont les agents de service et l'agent d'entretien.

LES SERVICES

→ **Les lieux d'accueil et d'accompagnement**

Le site de La Bâtie dispose d'un espace administratif, de groupes éducatifs, de plusieurs salles d'activités (peinture, bureautique...), de classes, d'ateliers, de salles de psychomotricité adaptées, d'une salle d'évolution motrice, de salles à manger.

→ **La restauration**

Le moment du repas se déroule de manière collective ou individuelle selon les besoins du jeune, il intègre l'adaptation des repas (texture, allergie, régime...) et des couverts. Les repas sont préparés sur place par un prestataire extérieur.

→ **Les transports**

Une société assure le transport des enfants entre le point de ramassage et La Bâtie. Les familles peuvent faire le choix d'accompagner leur enfant. Dans le cadre de son projet, le jeune peut réaliser ses trajets en autonomie.

VIVRE SUR LE TERRITOIRE VIENNOIS

VOTRE CADRE DE VIE

Le site de La Bâtie est situé à Vienne. Il est à proximité de Lyon.



PARTENARIATS ET ACTIVITÉS PROPOSÉS

■ Les partenariats d'accompagnement éducatif, médico-social et préprofessionnel

Le site de La Bâtie a tissé de nombreux liens avec des acteurs du territoire local, via des partenariats contractualisés ou non, la constitution et le développement de réseaux.

Le partenariat de La Bâtie est essentiellement développé auprès de :

- L'Education Nationale (école, collège de secteur),
- Divers dispositifs de formation préprofessionnelle (Afish Entreprises, Tremplin H'Pro, ...),
- D'acteurs à vocation préprofessionnelle et professionnelle : organismes publics, associatifs, des entreprises adaptées, un foyer logement,
- Des services de la protection de l'enfance (ASE),
- Des équipes de soins : Equipe Mobile Iséroise Sanitaire et Sociale (EMISS), les CMP, CMPP et professionnels libéraux selon les besoins des jeunes accueillis...
- D'établissements ou services du secteur médico-social pour enfants ou adultes : Etablissement et Service d'aide par le travail (ESAT), Service d'Activité de Jour (SAJ), foyers d'hébergement, autres IME, SESSAD, CATTTP...
- Divers organismes préparant à la citoyenneté et la vie d'adulte (Planning Familial, mairie...),
- La gendarmerie nationale pour des actions de prévention (sécurité routière).

■ Les partenariats d'accompagnement à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport

D'autres partenariats sont possibles auprès de structures à visée :

- Sportive : associations sportives, équipements municipaux...
- Culturelle : cinéma, médiathèque, ludothèque...
- Pédagogique et de loisirs : centre équestre (équithérapie), accueil de loisirs sans hébergement, ferme pédagogique ...



Les activités peuvent varier selon le contexte et la disponibilité des intervenants.

L'IME-IMEP La Bâtie reste à l'écoute de vos idées de sorties et d'activités !

ANNEXE : AUTORISATION DROIT A L'IMAGE



FORMULAIRE AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNEE (demandé **annuellement** et pour les évènements)

L'Afiph utilise des photographies, films et / ou interviews afin de valoriser ses actions et ses activités au service des personnes qu'elle accompagne, dans un but non lucratif et afin de défendre l'inclusion dans la société des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, en situation de handicap ou non.

L'Afiph peut ainsi être amenée à utiliser, avec votre accord, des photographies, films et/ou interviews où vous apparaissez, sous toutes formes et tous supports, tels que (*liste non exhaustive*) : les supports internes (tableau des anniversaires, livret d'accueil...), le site internet et les comptes Afiph sur les réseaux sociaux.

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CONCERNEE

Je soussigné(e) : _____

(nom/prénom de la personne filmée, photographiée, ou représentant légal s'il s'agit d'un mineur)

Représentant légal de (le cas échéant) :

demeurant à (adresse complète) :

Mail :

ETABLISSEMENT/SERVICE/DISPOSITIF

Nom du dispositif / établissement ou service de l'Afiph :

Adresse

AUTORISATION

J'**autorise** l'Afiph à utiliser mon image (photographie et/ou vidéo), à titre gratuit et non lucratif, sur ses supports dédiés :

Pour l'année _____ (*année concernée*) / **pour les évènements suivants** :

.....

Pour **un usage interne** (sans diffusion en dehors de l'Afiph)

Pour **un usage externe**

à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques et à fixer, reproduire et **communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif et dans un but exclusivement non commercial.**

Je n'autorise pas l'Afiph à utiliser mon image sur ses supports.



FORMULAIRE

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNEE (demandé **annuellement** et pour les évènements)

Les clichés, images et films ont vocation à présenter les activités de l'association, de l'établissement/service auprès de ses partenaires et du grand public par l'intermédiaire de la presse écrite et télévisée, de ses sites internet et de différents supports de communication présents et à venir (plaquettes, journaux internes ou externes, rapport annuel d'activités, communiqués de presse, réseaux sociaux,...). L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies qui serait susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du signataire.

L'image d'une personne est une donnée à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques. (Art. 4 RGPD).

Vous bénéficiez de droits sur les traitements de vos données, à savoir : un droit d'information, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit à l'effacement, un droit à la limitation du traitement, un droit à la portabilité des données, et un droit d'opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 21 RGPD).

*Ces droits peuvent être exercés en vous adressant au DPO de l'AFIPH, à l'adresse suivante : dpo@afiph.org
Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.*

Autorisation faite à : _____ **le :** _____

Signature de la personne (ou de son représentant légal le cas échéant) :

NB : une version en FALC est disponible en annexe ci-dessous

Autorisation de droit à l'image

Le droit à l'image c'est autoriser une personne à mettre une photo ou une vidéo de moi :

- Sur un site internet
- Sur un journal
- Sur un vidéo
- Sur une publicité ou d'autres choses encore

Personne ne peut utiliser mon image sans mon accord.

C'est la loi.

Je dois remplir obligatoirement une autorisation écrite.

Ce document doit expliquer à quoi va servir mon image.



• J'écris mon nom et mon prénom : _____

• J'écris mon adresse : _____

• Je donne mon accord pour utiliser mon image à :

• J'écris le nom de la personne _____

• J'écris où travaille la personne : _____

• J'écris l'adresse de la personne ou de son travail : _____



Cette image est :

- une photo une vidéo un enregistrement

Cette image a été prise le :

Je note la date : _____



Cette image sert uniquement pour :

La personne écrit en détail à quoi va servir mon image : _____



Mon autorisation est valable seulement pour ce projet.

Il est interdit d'utiliser mon image pour autre chose sans mon autorisation.

Mon autorisation est valable jusqu'à :

La personne note la date de fin : _____



- J'ai bien vu l'image utilisée
- J'ai bien compris à quoi va servir mon image
- J'ai bien compris qui va voir mon image
- J'ai bien compris jusqu'à quand mon image va être utilisée

J'écris le nom de ma ville : _____

J'écris la date d'aujourd'hui : _____



Je réécris la phrase « lu et approuvé » : _____

Je signe :



Pour mieux comprendre, je peux regarder la vidéo « un jour une question »

afiph
www.afiph.org

Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées

Association loi 1901 déclarée n°4596 reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)

3, avenue Marie Reynoard - CS 70003 - 38029 GRENOBLE CEDEX 2

Tél. 04 76 46 39 66 – Courriel : accueil@afiph.org

www.afiph.org

